**Résumé du projet de loi 5417**

Le présent projet de loi approuve la décision des représentants des Gouvernements des Etats membres sur les privilèges et immunités accordés à ATHENA, un mécanisme intergouvernemental créé en vue de la gestion du financement des coûts communs des opérations de l’Union européenne ayant des implications militaires ou dans le domaine de la défense.

Les principales dispositions ont trait notamment à l’exemption des biens d’ATHENA de mesures de contrainte administrative ou judiciaire, à l’exonération des avoirs d’ATHENA des impôts directs et à l’exonération de ses acquisitions des impôts indirects, à l’inviolabilité des archives, au courrier officiel ou encore à la levée de l’immunité et des privilèges.